



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE LE 7 AOÛT 2008, À 20
HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 255 BOULEVARD
LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur Benoît DeGagné, conseiller
Madame Lynn Dumoulin, conseillère substitut
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Denis Lavoie, conseiller
Monsieur Jean-Guy Legendre, conseiller
Monsieur Gérard Schafroth, conseiller
Monsieur Glenn Whitelaw, conseiller substitut

Étaient absents :

Monsieur Michel Carrières, maire de la ville de Saint-Basile-le-Grand, remplacé
par monsieur Glenn Whitelaw
Monsieur Réal Jeannotte, maire de la ville de Beloeil
Monsieur Jean Paquette, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil,
remplacé par madame Lynn Dumoulin
Monsieur Jacques Villemaire, maire de la municipalité de Saint-Denis-sur-
Richelieu

Assistaient également :

Monsieur Jacques Caron, chargé de projet en sécurité incendie de la M.R.C.
Madame Francine Charron, secrétaire exécutive de la M.R.C.
Monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier adjoint de la M.R.C.
Madame Audrey Rondeau, coordonnatrice aux cours d'eau de la M.R.C.
Monsieur Bernard Roy, directeur général de la M.R.C.
Monsieur François Sénécal, coordonnateur à l'aménagement de la M.R.C.

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2008



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Avis d'opportunité : règlement d'emprunt numéro 277-06-002-B de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juillet 2008 du Comité consultatif agricole
9. Dépôt des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 9 juin 2008 et de la séance ordinaire du 28 juillet 2008 du Comité consultatif régional d'aménagement
10. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 29 juillet 2008 du Comité des finances
11. Dépôt du procès-verbal de la séance du 29 juillet 2008 du Comité de sécurité incendie
12. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 12.1 Municipalité de McMasterville : règlement numéro 282-79-2008 modifiant le règlement de zonage
 - 12.2 Ville d'Otterburn Park : règlement numéro 347-36 modifiant le règlement de zonage
13. Règlement de contrôle intérimaire agricole
 - 13.1 Avis de motion
 - 13.2 Correctifs apportés au règlement numéro 33-08-4.1
14. Règlement numéro 38-08-1 modifiant le R.C.I. commercial : adoption
15. COVABAR : demande d'aide financière
16. Délégation de la Table des Préfets et Élus de la Couronne Sud de Montréal à une visite de centres de traitement des matières résiduelles à Lylle
17. Meublétout
 - 17.1 Aide financière 2008
 - 17.2 Projet 2009
18. Cours d'eau
 - 18.1 Projet d'entente interrégionale entre les M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu
 - 18.2 Projet d'entente interrégionale entre la ville de Longueuil et la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu
 - 18.3 Projet d'entente interrégionale entre la ville de Longueuil et les M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu
 - 18.4 Projet d'entente interrégionale entre les M.R.C. de Lajemmerais, du Bas-Richelieu et de La Vallée-du-Richelieu
 - 18.5 Approbation de factures
 - Cours d'eau Léonide Tétreault
 - Cours d'eau rivière Amyot branches 53 et 54
 - Cours d'eau rivière Amyot branche 26



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 18.6 Cours d'eau Jodoin et Décharge Alix : demande d'intervention
- 18.7 Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert
19. Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie
 - 19.1 Embauche de deux (2) moniteurs Pompier 1
 - 19.2 Mise en œuvre du Schéma de couverture de risques
20. Frais de déplacements : majoration
21. Ministère des transports : demande d'avis
22. Commission scolaire des Patriotes : nomination de représentants
23. Aéroport de Saint-Hubert : nomination d'un représentant de la M.R.C.
24. Financement du C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu : entente de gestion 2008-2012
25. Demandes d'appui
 - 25.1 M.R.C. de Nicolet-Yamaska : hausse du prix de l'essence et ses répercussions
 - 25.2 M.R.C. du Val-Saint-François : installation de bornes sèches
 - 25.3 M.R.C. de Lajemmerais : communautés rurales branchées
 - 25.4 M.R.C. de Montcalm : cours d'eau – tarification MDDEP
 - 25.5 M.R.C. de la Haute-Côte-Nord : seuil du montant relatif aux appels d'offres
 - 25.6 M.R.C. des Basques : compensation pour matières recyclables
 - 25.7 M.R.C. de Coaticook : véhicules agricoles et période d'épandage
 - 25.8 Syndicat des travailleurs et des travailleuses des postes (S.T.T.P.) : déréglementation du service postal public
26. Divers
27. Interventions de l'assistance
28. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Un citoyen de la ville de Mont-Saint-Hilaire, monsieur Ferdinand Berner, indique au Conseil qu'un des propriétaires des quatre terres vacantes à Otterburn Park n'est pas intéressé à vendre sa terre, qu'il cultive, pour fins de développement urbain. Monsieur Berner demande ensuite au Conseil pourquoi les municipalités cherchent toujours de nouvelles solutions aux problèmes de développement alors que l'ensemble d'une région donnée dispose souvent d'un vaste répertoire d'expériences qui mériterait d'être consulté.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
5 JUIN 2008**

08-08-169

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

**ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2008 soit et est
adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- 08-563 26-05-08 Lettre de MADAME SUZANNE ALLARD, CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE, transmettant copie d'une lettre adressée à MONSIEUR GABRIEL MICHAUD, directeur général, M.R.C DES MASKOUTAINS, relativement à la gestion des barrages publics sur leur territoire.
- 08-564 26-05-08 Lettre de MONSIEUR CLÉMENT VAUTOUR, greffier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 347-36, pour avis de conformité.
- 08-565 26-05-08 Lettre de MONSIEUR CLÉMENT VAUTOUR, greffier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 364-6, pour avis de conformité.
- 08-566 26-05-08 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 1245-13-2008.
- 08-567 26-05-08 Courriel de MADAME HÉLÈNE DEVEAULT, secrétaire à la direction, M.R.C. DE NICOLET-YAMASKA, nous transmettant la résolution numéro 2008-05-155 demandant au gouvernement de légiférer afin de contrer l'inflation du prix du pétrole, pour appui du Conseil.
- 08-568 26-05-08 Courriel de MADAME SUZANNE BOUCHARD, résidente de Mont-Saint-Hilaire, nous transmettant ses commentaires sur le document publié à l'occasion du 25^e anniversaire de la M.R.C.
- 08-569 27-05-08 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2008-05-125 félicitant monsieur Gilles Plante, préfet, pour son implication au sein du monde municipal.
- 08-570 27-05-08 Lettre de MONSIEUR CAMILLE COURCHESNE, directeur général adjoint aux statistiques et à l'analyse, INSTITUT DE LA STATISTIQUE, nous transmettant leur bulletin, intitulé : « Bulletin statistique régional ».
- 08-571 27-05-08 Lettre de MADAME JOCELYNE SAUVÉ, directrice de santé publique, AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, nous transmettant un document synthèse du rapport, intitulé « Point de mire sur la santé des Montérégiens : pour cadrer l'action ».



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-572 27-05-08 Courriel de MONSIEUR JEAN-PAUL BEAULIEU, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous invitant à remplir un questionnaire sur les besoins et attentes de notre M.R.C.
- 08-573 28-05-08 Courriel de MADAME GINETTE GAGNON, direction de l'Est-de-la-Montérégie, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, transmettant un communiqué portant sur la réfection du pont situé sur le chemin Grande-Allée à Mont-Saint-Hilaire.
- 08-574 28-05-08 Courriel de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur développement, CONPOREC, transmettant un communiqué du ministère du Développement économique, Innovation et Exportation, portant sur une aide financière accordée à leur entreprise de traitement des déchets.
- 08-575 28-05-08 Copie d'une lettre de MONSIEUR PATRICK TREMBLAY, président intérimaire, COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, adressée au conseil municipal de SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, portant sur la création d'un comité élus-industriels pour diminuer les nombreux vols dans le parc industriel.
- 08-576 28-05-08 Courriel de MADAME JOHANNE DUMONT, direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous invitant à une rencontre de la table métropolitaine sur le développement de l'agriculture périurbaine, le 4 juin 2008.
- 08-577 29-05-08 Résolution numéro 2008-04-046 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, portant sur les nouvelles règles de normes comptables, pour appui du Conseil.
- 08-578 29-05-08 Courriel de MADAME VALERIE EME, GROUPE ULTIMA, transmettant une lettre de MONSIEUR GÉRARD MARINOVICH, président du conseil et chef de la direction, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous informant de la marche à suivre pour bénéficier de la ristourne.
- 08-579 30-05-08 Lettre de MONSIEUR ALAIN SANSOUCY, président, CADETS DE L'AIR, et de MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous conviant à l'étape finale du Tour du Grand Montréal - Circuit des vergers, le 5 juin 2008.
- 08-580 30-05-08 Lettre de MONSIEUR RÉAL JEANNOTTE, maire, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant une demande de modification du règlement de contrôle intérimaire numéro 38-06 relatif à certains usages commerciaux en bordure de l'autoroute 20.
- 08-581 30-05-08 Lettre de MADAME NICOLE BOUCHARD, direction de l'amélioration de l'habitat, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, accusant réception de notre résolution numéro 08-05-108 retenant les services de la firme DGFP pour la livraison des programmes d'aide à l'habitation de la S.H.Q.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-582 02-06-08 Lettre de MONSIEUR DANIEL VERMEERSCH, directeur, CORPORATION GENS AU TRAVAIL DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant le rapport annuel 2007-2008 et sollicitant une aide financière.
- 08-583 02-06-08 Lettre de MONSIEUR ARMAND COMEAU, directeur général et secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2008-05-166 adoptant le plan de mise en œuvre intégré au Schéma de couverture de risques de la M.R.C.
- 08-584 02-06-08 Lettre de MONSIEUR PIERRE BOUCHARD, coordonnateur du comité organisateur du colloque 2008, ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES FINANCIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC, nous invitant à leur colloque annuel, les 7, 8, 9 et 10 septembre 2008.
- 08-585 02-06-08 Lettre de MONSIEUR RAYMOND BACHAND, ministre, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, nous informant d'une contribution gouvernementale pour le financement des activités du C.L.D.
- 08-586 04-06-08 Lettre de MONSIEUR MAXIME FORTIER, direction de l'amélioration de l'habitat, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous transmettant la liste des dossiers pour le programme d'habitation PAD, reçus au mois d'avril 2008.
- 08-587 04-06-08 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-160-2008, pour avis de conformité.
- 08-588 04-06-08 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 1248-159-2008.
- 08-589 05-06-08 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2008-185 adoptant le plan de mise en œuvre intégré au second projet de Schéma de couverture de risques de la M.R.C. ainsi que la résolution numéro 2008-186 abrogeant la résolution 2008-69 concernant le plan de mise en œuvre de la ville de Mont-Saint-Hilaire.
- 08-590 05-06-08 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2005-05-275 adoptant le plan de mise en œuvre intégré au second projet de Schéma de couverture de risques de la M.R.C.
- 08-591 05-06-08 Courriel de MADAME LUCIE GRENIER, M.R.C. DE COATICOOK, transmettant la résolution numéro CM2008-05-173 concernant les véhicules agricoles et l'utilisation des routes, pour appui du Conseil.
- 08-592 05-06-08 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement PP-R08.02, pour avis de conformité.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-593 05-06-08 Télécopie de MONSIEUR MARC-ANDRÉ LEBLANC, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, portant sur la fermeture du stationnement du siège social de la M.R.C. durant la Fête Nationale.
- 08-594 06-06-08 Lettre de MONSIEUR JOËL GAUTHIER, président-directeur général, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, nous transmettant leur rapport annuel 2007.
- 08-595 06-06-08 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 282-79-2008, pour avis de conformité.
- 08-596 06-06-08 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2008-224 portant sur l'adoption du scénario d'optimisation et du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.
- 08-597 06-06-08 Lettre de MADAME NANCY BÉLANGER, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-102-2008 adoptant son plan de mise en œuvre intégré au Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.
- 08-598 06-06-08 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2008-06-222 indiquant leur intérêt à une régionalisation de la gestion des matières résiduelles par la M.R.C.
- 08-599 06-06-08 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance du 3 avril 2008 de la M.R.C.
- 08-600 06-06-08 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 08.156 adoptant le plan de mise en œuvre intégré au Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.
- 08-601 06-06-08 Courriel de MADAME VIVIANE LEBLANC, secrétaire, M.R.C. D'AVIGNON, nous transmettant la résolution numéro CA-2008-06-03-087 appuyant la M.R.C. de Beauce-Sarigan portant sur les exigences de la consolidation des périmètres comptables des municipalités.
- 08-602 09-06-08 Résolution numéro 2008-05-111 de la M.R.C. DE BEAUHARNOIS-SALABERRY, nous appuyant dans notre demande de modification à la loi en regard de la protection des bois.
- 08-603 09-06-08 Copie d'une lettre de MONSIEUR PATRICK TREMBLAY, président intérimaire, LES ARMOIRES C. TREMBLAY, adressée à madame Doris Parent, directrice générale, Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, portant sur leur satisfaction face au déroulement du comité conjoint municipale – communauté d'affaires.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-604 09-06-08 Lettre de MONSIEUR ÉRIC HOUDE, directeur des opérations, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, nous informant de la nomination de monsieur Yves Labonté à titre de conseiller du ministère affecté à notre M.R.C.
- 08-605 09-06-08 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 243-78, pour avis de conformité.
- 08-606 09-06-08 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 243-79, pour avis de conformité.
- 08-607 09-06-08 Copie de la résolution numéro 168/05/08 de la M.R.C. DE MASKINONGÉ demandant au ministère des Affaires municipales et des Régions de rembourser les municipalités et les M.R.C. pour l'augmentation des honoraires des vérificateurs, pour appui du Conseil.
- 08-608 09-06-08 Copie de la résolution numéro CA-08-05-12 de la M.R.C. DU VAL-SAINT-FRANÇOIS, demandant l'autorisation à la C.P.T.A.Q. pour l'installation de bornes sèches en conformité avec le Schéma de couverture de risques, pour appui du Conseil.
- 08-609 10-06-08 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant les documents inhérents à une séance du Bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu, le 23 juin 2008.
- 08-610 10-06-08 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant les documents inhérents à une séance du Bureau des délégués de l'agglomération de Longueuil et des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu, le 23 juin 2008.
- 08-611 11-06-08 Courriel de MADAME KATLYN DUBÉ, agente technique, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous informant de la nomination de madame Caroline Rousselet au poste de coordonnatrice au service de gestion des matières résiduelles de leur M.R.C.
- 08-612 12-06-08 Lettre de MADAME MANON SAVARD, adjointe administrative, BUREAU DU DÉPUTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, accusant réception de notre compte rendu du comité de négociation de la Table de concertation régionale, tenue le 5 juin 2008, concernant le pipeline St-Laurent d'Ultramar.
- 08-613 12-06-08 Lettre de MADAME SUZANNE BOIVIN, responsable des services administratifs, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous informant de chambres disponibles à l'Hôtel Hilton pour le congrès du 25, 26 et 27 septembre 2008.
- 08-614 12-06-08 Lettre de MONSIEUR SÉBASTIEN GAGNON, coordonnateur, TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD, nous demandant certains renseignements pour la mise en place du Plan directeur relatif à la Politique québécoise 1998-2008 de gestion des matières résiduelles.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-615 12-06-08 Lettre de MONSIEUR KARL DELWAIDE, FASKEN MARTINEAU DuMOULIN AVOCATS, nous acheminant une correspondance portant sur le projet du pipeline Saint-Laurent.
- 08-616 12-06-08 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception de notre résolution numéro 08-04-092 portant sur une demande de modification à la loi sur la protection des bois.
- 08-617 12-06-08 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant le règlement numéro 128 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-618 16-06-08 Requête du TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC pour une cause impliquant 9148-0616 Québec Inc., Stéphane Laporte et als, contre C.P.T.A.Q. et municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.
- 08-619 16-06-08 Lettre de MADAME RAYMONDE PLAMONDON, présidente, SYNDICAT DES AGRICULTEURS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE, nous transmettant une invitation à la soirée « Agricultrice de l'année » 2008, le 5 septembre 2008.
- 08-620 17-06-08 Lettre de MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant le règlement numéro 2006-35 modifiant le plan de gestion des matières résiduelles de la C.M.M.
- 08-621 18-06-08 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 08-241 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-622 18-06-08 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre résolution numéro 08-04-092 demandant de rétablir les pouvoirs relatifs à l'aménagement du territoire aux M.R.C. et nous informant du suivi à ce sujet.
- 08-623 18-06-08 Lettre de MADAME GINETTE BUREAU, présidente-directrice générale, RECYC-QUÉBEC, accusant réception de notre résolution numéro 08-03-075 appuyant la M.R.C. des Basques dans sa demande de compensation aux organismes municipaux pour les services de collecte sélective et nous informant du suivi à ce sujet.
- 08-624 18-06-08 Lettre de MONSIEUR GABRIEL MICHAUD, directeur général, M.R.C. DES MASKOUTAINS, demandant de confirmer notre adhésion au Conseil de développement du bioalimentaire de la Montérégie (CDBM) pour l'année 2008.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-625 19-06-08 Lettre de MONSIEUR MARC-OLIVIER LECOURS, directeur par intérim, MAISON DES JEUNES DE ST-DENIS ET ST-MARC, nous informant de sa nomination à titre de directeur par intérim.
- 08-626 20-06-08 Lettre de MADAME CHANTAL LANOIX, urbaniste, COMITÉ DES PIPELINES, nous transmettant des dépliants portant sur les outils pour repérer les corridors des pipelines lors de projets d'excavation.
- 08-627 23-06-08 Courriel de MADAME VIVIANE LEBLANC, secrétaire, M.R.C. D'AVIGNON, transmettant la résolution numéro CM-2008-06-10-110 appuyant la M.R.C. de Maskinongé dans sa demande de remboursement des honoraires des vérificateurs.
- 08-628 23-06-08 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2008-06-154 nous appuyant dans notre demande de modification de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relativement à la protection des bois.
- 08-629 23-06-08 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 147-09 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-630 23-06-08 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2008-06-153 demandant à la Ministre des Affaires municipales et des Régions de constituer un programme pour faciliter l'accès à Internet haute vitesse pour les municipalités rurales, pour appui du Conseil.
- 08-631 23-06-08 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 147-10 modifiant leur règlement de contrôle intérimaire.
- 08-632 25-06-08 Résolution numéro 2008-06-167 de la VILLE D'OTTERBURN PARK, adhérant au scénario d'optimisation du Schéma de couverture de risques.
- 08-633 25-06-08 Courriel de MADAME AMÉLIE FRÉCHETTE, CRRNT MONTÉRÉGIE EST, demandant de valider la version de notre Schéma d'Aménagement à être intégrée dans leur Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).
- 08-634 25-06-08 Courriel de MADAME JOSÉE GAUTHIER, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI, nous demandant de compléter un questionnaire sur l'évolution des M.R.C. au Québec.
- 08-635 26-06-08 Lettre de MADAME BRENDA TAPP, spécialiste SIG/Aménagement, TECSULT INC., nous remerciant de notre participation à leur séance d'information du 19 juin 2008 portant sur l'aménagement du territoire à proximité des gazoducs.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 08-636 27-06-08 Lettre de MONSIEUR YVES LAFORTUNE, directeur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION DU QUÉBEC, nous transmettant l'entente de gestion 2008-2012 pour le financement du C.L.D., pour signatures.
- 08-637 27-06-08 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire- trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception de notre résolution numéro 08-05-122 appuyant la M.R.C. de Rouville dans sa demande de reconsidérer le mode de décision prévu au règlement de fonctionnement de la C.R.R.N.T. de la Montérégie Est
- 08-638 30-06-08 Lettre de SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-161-2008, pour avis de conformité.
- 08-639 30-06-08 Lettre de MESSIEURS RICHARD PAQUIN, directeur des affaires corporatives, A.G.A., et JEAN MORNEAU, conseiller aux services financiers, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous proposant leurs services de consultation en matière d'assurance collective.
- 08-640 30-06-08 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-160-2008, pour avis de conformité.
- 08-641 30-06-08 Décision de la COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC portant sur une demande de la compagnie Ultramar ltée pour le projet Pipeline St-Laurent.
- 08-642 02-07-08 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme numéros 1248-156-2008 et 1248-158-2008.
- 08-643 02-07-08 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2008-06-303 portant sur une demande de modification au Schéma d'Aménagement Révisé.
- 08-644 02-07-08 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant de l'entrée en vigueur du programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (P.A.P.A.)
- 08-645 02-07-08 Lettre de MONSIEUR YVES LAFORTUNE, directeur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, nous transmettant une modification à l'entente de gestion 2008-2012 pour le financement du C.L.D.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-646 02-07-08 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ C. CÔTÉ, commissaire, LOBBYISME DU QUÉBEC, nous transmettant le rapport d'activité 2007-2008.
- 08-647 03-07-08 Lettre de MONSIEUR GAÉTAN HUDON, directeur général, M.R.C. DE MONTCALM, nous transmettant la résolution numéro 085766 portant sur une demande d'abolir les frais demandés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'émission de certificats d'autorisation ou de permis, pour appui du Conseil.
- 08-648 07-07-08 Lettre de MONSIEUR LUC SÉGUIN, greffier, M.R.C. DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU, nous transmettant la résolution numéro 2008-R-AG182 portant sur une demande d'installation de borne sèche en territoire agricole dans le cadre de la mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie, pour appui du Conseil.
- 08-649 07-07-08 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant le règlement 456 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-650 07-07-08 Lettre de MADAME CLAUDINE METCALFE, conseillère politique, CABINET DE LA MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, accusant réception de notre résolution numéro 08-06-164 appuyant la M.R.C. de Rouville dans sa demande de compensation pour la collecte sélective.
- 08-651 07-07-08 Lettre de MONSIEUR YVON PESANT, conseiller en aménagement et développement rural, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, portant sur une demande de rencontre avec les élus de la M.R.C.
- 08-652 08-07-08 Lettre de MONSIEUR LUC DUMOUCHEL, directeur général, AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE, nous transmettant leur rapport annuel 2007-2008.
- 08-653 08-07-08 Courriel de MADAME HÉLÈNE LORD, secrétaire administrative MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 08.198 portant sur le financement des équipements métropolitains.
- 08-654 08-07-08 Courriel de MONSIEUR ROBERT BOUCHER, directeur des services de la prévention et de l'indemnisation, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous informant de la visite prochaine de monsieur Alain Castonguay, inspecteur en prévention.
- 08-655 09-07-08 Courriel d'ALAIN TREMBLAY, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD, nous transmettant la résolution numéro 08-06-177 portant sur la hausse du seuil minimal pour la tenue d'appel d'offres, pour appui du Conseil.
- 08-656 09-07-08 Lettre de MADAME ALEXANDRA RODRIGUE, attachée politique, CABINET DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre résolution numéro 08-06-165 appuyant la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans ses démarches visant à informer le ministère d'une nouvelle norme comptable.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 08-657 10-07-08 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro PP-R08.02, pour avis de conformité.
- 08-658 10-07-08 Lettre de MADAME JOHANNE DUMONT, directrice par intérim, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre document bilan des activités 2007 et plan de travail 2008.
- 08-659 10-07-08 Lettre de MONSIEUR RICHARD ROBERT, secrétaire général, EXPO de SAINT-HYACINTHE, nous invitant à la réception d'ouverture.
- 08-660 10-07-08 Courriel de MADAME BRIGITTE PELLETIER, M.R.C. DES BASQUES, nous transmettant une résolution portant sur une compensation pour les coûts de la collecte des matières recyclables, pour appui du Conseil.
- 08-661 11-07-08 Lettre de MONSIEUR CLAUDE L'ÉCUYER, député, COMTÉ DE SAINT-HYACINTHE, accusant réception du compte rendu de la séance du comité de la Table de concertation régionale sur le projet Pipeline St-Laurent et souhaitant apporter certaines précisions.
- 08-662 11-07-08 Lettre de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD, chef de service, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, portant sur la certification des résidences pour personnes âgées.
- 08-663 11-07-08 Copie d'une lettre de MONSIEUR PATRICK TREMBLAY, président intérimaire, COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, adressée à madame Doris Parent, directrice générale, Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, nous informant d'une étude à être réalisée par l'Agence d'urbanisme Lavoie, portant sur le règlement de zonage numéro 07.13.
- 08-664 14-07-08 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant la résolution numéro 08-07-207 abrogeant les actes réglementaires concernant la rivière Amyot ainsi que la résolution numéro 08-07-214 approuvant l'entente de gestion des travaux d'entretien de la rivière Amyot
- 08-665 14-07-08 Lettre de MONSIEUR ÉRIK MALKA, directeur-adjoint, CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE, nous informant de la nouvelle tarification 2008.
- 08-666 14-07-08 Lettre de MADAME SUZANNE CHARTRAND, présidente, COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES, demandant une rencontre relative aux protocoles d'entente de l'utilisation de ses immeubles sur son territoire et nous transmettant la résolution numéro C-213-06-08 à cet effet.
- 08-667 14-07-08 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 282-79-2008, pour avis de conformité.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-668 14-07-08 Résolution numéro 2008-07-127 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, portant sur un PPCMOI pour avis de conformité.
- 08-669 14-07-08 Résolution numéro 2008-07-128 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 2002-06-03, pour avis de conformité.
- 08-670 14-07-08 Courriel de MADAME JOËLLE JETTÉ, conseillère, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous informant de l'échéance pour le dépôt de projets dans le cadre du Fonds de développement régional.
- 08-671 15-07-08 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant le règlement numéro 129 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-672 16-07-08 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant le règlement numéro 162-11 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-673 16-07-08 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 162-10 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-674 16-07-08 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 845-120-A, pour avis de conformité.
- 08-675 16-07-08 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement numéro 845-122, pour avis de conformité.
- 08-676 17-07-08 Lettre de MONSIEUR ARTHUR FAUTEUX, président, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant leur rapport annuel 2007-2008.
- 08-677 17-07-08 Lettre de MONSIEUR MICHEL C. DORÉ, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, nous transmettant la dernière édition du « Guide des mesures d'urgence » publié par Canutec.
- 08-678 17-07-08 Lettre de MONSIEUR DANIEL FILION, direction de l'Est-de-la-Montérégie, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, nous transmettant les plans préliminaires relatifs au projet de réfection du pont Arthur-Branchaud sur l'autoroute 20, pour avis de conformité.
- 08-679 18-07-08 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 08-237 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-680 18-07-08 Copie d'une lettre de MADAME MARIE FERDAIS, HYDRO-QUÉBEC, adressée à MONSIEUR JEAN-GUY LEGENDRE, maire, VILLE DE CARIGNAN, portant sur le programme de mise en valeur intégrée de la ligne Hertel – des Cantons.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 08-681 22-07-08 Lettre de MONSIEUR ARTHUR FAUTEUX, président, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, portant sur le plan régional d'accessibilité P.R.A.
- 08-682 23-07-08 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant les certificats de publication portant sur l'adoption du règlement numéro 07-0001-11-01 relatif à l'entretien de la branche 15 du ruisseau Massé.
- 08-683 23-07-08 Certificat de publication de MONSIEUR DANIEL CARRIER, greffier, VILLE DE LONGUEUIL, portant sur l'adoption du règlement numéro 07-0001-11-01 relatif à l'entretien de la branche 15 du ruisseau Massé.

PUBLICATIONS - MAI 2008

Gestion et technologie agricoles	Vol. 33, no 3 Mercredi 16 avril 2008
Le monde forestier	Vol. 22, no 3 Mai 2008
Intersection	No 29 Mai 2008
L'Aubelle	No 153 Printemps 2008
Le Trésorier	Mai 2008-06-18
Développement social	Vol. 9, no 1 Juin 2008
Benefits Canada	Vol. 32, no. 7 Juillet 2008
CARREFOUR - Comaq	Été 2008

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

08-08-170

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 08-07, du chèque 14821 au chèque 14938, pour un montant total de 276 275,70 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 277-06-002-B DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU

08-08-171

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la M.R.C., pour qu'il donne son avis;



No de résolution
ou annotation

08-08-171
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le règlement numéro 277-06-002-B de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu augmente le montant du règlement d'emprunt numéro 277-06-002 tel que modifié par le règlement numéro 277-06-002-A, qui décrète l'exécution de travaux relatifs à l'assainissement des eaux de la municipalité;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le règlement d'emprunt numéro 277-06-002-B de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu qui augmente le montant du règlement d'emprunt numéro 277-06-002, tel que modifié par le règlement numéro 277-06-002-A, qui décrète l'exécution de travaux relatifs à l'assainissement des eaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
24 JUILLET 2008 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juillet 2008 du Comité consultatif agricole.

POINT 9. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2008 ET DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 28 JUILLET 2008 DU COMITÉ CONSULTATIF
RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 9 juin 2008 et de la séance ordinaire du 28 juillet 2008 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 10. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 29 JUILLET
2008 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 29 juillet 2008 du Comité des finances.

POINT 11. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUILLET
2008 DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 29 juillet 2008 du Comité de sécurité incendie.

POINT 12. AVIS DE CONFORMITÉ : RÉGLEMENTS D'URBANISME

12.1 Municipalité de McMasterville : règlement numéro 282-79-2008 modifiant le règlement de zonage

08-08-172

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;



No de résolution
ou annotation

08-08-172
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 282-79-2008 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 282-79-2008, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 282-79-2008, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-07-061, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 282-79-2008 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 282-79-2008, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Ville d'Otterburn Park : règlement numéro 347-36 modifiant le règlement de zonage

08-08-173

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville d'Otterburn Park est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park a adopté le règlement numéro 347-36 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 347-36, modifiant le règlement de zonage de la ville d'Otterburn Park, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 347-36, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-07-062, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 347-36 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 347-36, modifiant le règlement de zonage de la ville d'Otterburn Park, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 13. RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE AGRICOLE

13.1 Avis de motion

08-08-174

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR RAYMOND BILLETTE, À L'EFFET QU'À UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL, IL SERA SOUMIS, POUR ADOPTION, UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE AGRICOLE EN VUE D'Y ÉTABLIR DES MESURES DE CONTINGENTEMENT RELATIVES À L'IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ÉLEVAGE PORCIN DANS CERTAINES MUNICIPALITÉS DE LA M.R.C.

13.2 Correctifs apportés au règlement numéro 33-08-4.1

08-08-175

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu désire adopter des mesures à son Règlement de contrôle intérimaire agricole visant à encadrer les possibilités d'implantation des établissements d'élevage porcin dans certaines parties du territoire;

ATTENDU QUE la M.R.C. a adopté deux (2) versions de règlements de modification au Règlement de contrôle intérimaire à cet effet et que ces règlements ont été désavoués par la Ministre des Affaires municipales et des Régions, suite aux représentations du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (M.A.P.A.Q.);

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu n'a, à ce jour, toujours pas compris les motifs du dernier désaveu et que les démarches entreprises par le personnel de la M.R.C. à cet effet n'ont pas permis d'obtenir de plus amples explications de la part du M.A.P.A.Q.;

ATTENDU QUE le répondant du M.A.P.A.Q. pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu propose plutôt la tenue d'une rencontre avec les membres du Conseil au cours de laquelle il pourra être expliqué le bien fondé des attentes du ministère et, par conséquent, le contenu acceptable du règlement à être adopté par la M.R.C.;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'une telle rencontre pourrait être utile qu'après avoir été informé des motifs détaillés du refus ainsi que des correctifs acceptables qui pourraient être apportés au contenu du règlement

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu indique au représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (M.A.P.A.Q.) qu'il n'est pas intéressé à participer à la rencontre proposée tant et aussi longtemps que le M.A.P.A.Q. n'aura pas indiqué à la M.R.C. si les correctifs proposés au règlement sont acceptables et, sinon pourquoi, le tout selon les paramètres fixés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 14. RÈGLEMENT NUMÉRO 38-08-1 MODIFIANT LE R.C.I.
COMMERCIAL : ADOPTION

08-08-176

ATTENDU QUE la ville de Beloeil, par sa résolution numéro 2007-12-588, a demandé à la M.R.C. de modifier son Règlement de contrôle intérimaire commercial, règlement numéro 38-06, en vue d'y introduire des dispositions qui rendent possibles les interventions qui pourront être permises en conformité au Schéma d'Aménagement Révisé en vigueur;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement a recommandé au Conseil de procéder de la sorte;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du projet de règlement numéro 38-08-1 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire commercial, tel que préparé par le personnel de la M.R.C., et s'en dit satisfait;

ATTENDU QU'avis de motion à cet effet a été donné par monsieur Réal Jeannotte le 5 juin 2008

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉE PAR Monsieur Michel Gilbert

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 38-08-1, modifiant le Règlement de contrôle intérimaire commercial numéro 38-06, soit et est adopté tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. COVABAR : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

08-08-177

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a déjà convenu de participer au financement annuel du COVABAR à raison de 3 000 \$ par année;

ATTENDU QUE les représentants du COVABAR ont présenté le bilan de leurs réalisations pour l'année 2007 ainsi que les projets de l'année 2008 au Comité des finances qui recommande au Conseil d'accorder l'aide prévue pour l'année 2008

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accorde une aide financière de 3 000 \$ au COVABAR pour les fins de son fonctionnement pour l'année 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annulation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 16. DÉLÉGATION DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA
COURONNE SUD DE MONTRÉAL À UNE VISITE DE CENTRES DE
TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À LYLLE**

08-08-178

ATTENDU QUE les municipalités de la M.R.C. devront bientôt identifier des solutions relatives à la gestion des matières résiduelles qui permettront de ne plus avoir recours à l'enfouissement sanitaire;

ATTENDU QUE la Table des préfets et élus de la Couronne Sud de Montréal, dont fait partie la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, organise une visite de centres de traitement des matières résiduelles en France dans la municipalité de Lylle;

ATTENDU QUE l'opportunité de participer à cette délégation municipale a été offerte au préfet de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont d'avis qu'il est important que le préfet participe à une telle visite qui profitera à l'ensemble des municipalités de la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie**

ET RÉSOLU QUE le préfet soit et est autorisé à participer à la délégation organisée par la Table des préfets et élus de la Couronne Sud dans le cadre d'une visite de centres de traitement des matières résiduelles à Lylle, en France.

QUE les dépenses inhérentes à cette visite soient prises en charge par la M.R.C., le tout selon les dispositions du règlement sur le remboursement des dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. MEUBLÉTOUT

17.1 Aide financière 2008

08-08-179

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a décidé, par sa résolution numéro 05-05-116, d'accorder une aide financière récurrente de 25 000 \$ par année à l'organisme Meublétout;

ATTENDU QUE cette aide financière est conditionnelle à ce que Meublétout offre ses services sur tout le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE les responsables de Meublétout ont préparé un bilan des activités pour l'année 2007 ainsi que des prévisions pour l'année 2008 et que ces derniers ont été présentés au Comité des finances de la M.R.C. qui s'en dit satisfait et recommande au Conseil de procéder au versement de l'aide pour l'année 2008

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth**

ET RÉSOLU QUE l'aide financière annuelle de 25 000 \$ soit versée à l'organisme Meublétout pour ses activités de l'année 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

17.2 Projet 2009

08-08-180

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accorde, depuis maintenant plusieurs années, une aide financière de 25 000 \$ à l'organisme Meublétout pour le fonctionnement de ses activités relatives à la collecte et à la redistribution de meubles usagés sur le territoire de la M.R.C.;

ATTENDU QUE l'organisme Meublétout a récemment procédé à l'acquisition d'une entreprise de vente de vêtements usagés en vue d'élargir son champ d'action;

ATTENDU QUE les résultats obtenus pour les premiers mois d'exploitation s'avèrent intéressants par rapport à la mission de Meublétout;

ATTENDU QUE Meublétout a formulé une demande d'aide supplémentaire de 7 000 \$ à la M.R.C. en ce qui concerne le fonctionnement de son volet des vêtements usagés;

ATTENDU QUE cette demande a été soumise au Comité des finances qui recommande au Conseil d'accorder, à compter de 2009, une aide supplémentaire de 7 000 \$ à l'organisme Meublétout pour le fonctionnement d'un nouveau volet relatif aux vêtements usagés;

ATTENDU QUE le Comité des finances recommande au Conseil de demander à Meublétout de tenir une comptabilité et des états financiers distincts pour ses deux (2) volets d'activités afin de permettre de mieux suivre l'évolution des nouvelles activités

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accorde une aide financière supplémentaire de 7 000 \$ à l'organisme Meublétout pour le fonctionnement de ses activités relatives aux vêtements usagés.

QUE l'aide supplémentaire de 7 000 \$ soit versée à compter de l'année 2009 et, de ce fait, que les montants nécessaires soient inclus aux prévisions budgétaires de la M.R.C. pour l'année 2009.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande à Meublétout de tenir une comptabilité et des états financiers distincts pour ses deux (2) volets d'activités qui pourront être présentés à chaque année lorsqu'une aide financière sera demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. COURS D'EAU

18.1 Projet d'entente interrégionale entre les M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu

08-08-181

ATTENDU QU'un projet d'entente pour la gestion des cours d'eau de compétence commune aux M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu a été déposé à une séance du Bureau des délégués, tenue le 8 mai 2008 au siège social de la M.R.C. de Lajemmerais;



No de résolution
ou annulation

08-08-181
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le projet d'entente proposé a pour but de définir quels cours d'eau sont sous la compétence commune des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE le projet d'entente proposé a également pour but de répartir à chaque M.R.C. diverses responsabilités à l'égard des parties de cours d'eau visées par l'entente, soit les cours d'eau de compétence commune, pour la ou les portions situées sur leurs territoires respectifs et d'en prévoir les modalités;

ATTENDU QUE les membres du Bureau des délégués ont discuté du contenu du projet d'entente lors d'une séance tenue le 23 juin 2008;

ATTENDU QUE suite à ces discussions, le projet d'entente a été modifié en fonction des commentaires de chacune des M.R.C. concernées

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu autorise monsieur Gilles Plante, préfet, et monsieur Bernard Roy, directeur général, à signer une entente interrégionale entre les M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu conformément au projet d'entente joint à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.2 Projet d'entente interrégionale entre la ville de Longueuil et la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

08-08-182

ATTENDU QU'un projet d'entente pour la gestion des cours d'eau de compétence commune à la ville de Longueuil et à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a été déposé à une séance du Bureau des délégués, tenue le 8 mai 2008 au siège social de la M.R.C. de Lajemmerais;

ATTENDU QUE le projet d'entente proposé a pour but de définir quels cours d'eau sont sous la compétence commune de la ville de Longueuil et de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE le projet d'entente proposé a également pour but de répartir à chaque ville ou M.R.C. diverses responsabilités à l'égard des parties de cours d'eau visées par l'entente, soit les cours d'eau de compétence commune, pour la ou les portions situées sur leurs territoires respectifs et d'en prévoir les modalités;

ATTENDU QUE les membres du Bureau des délégués ont discuté du contenu du projet d'entente lors d'une séance le 23 juin 2008;

ATTENDU QUE suite à ces discussions, le projet d'entente a été modifié en fonction des commentaires de chacune des villes et M.R.C. concernées

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

08-08-182
(suite)

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu autorise monsieur Gilles Plante, préfet, et monsieur Bernard Roy, directeur général, à signer une entente interrégionale entre la ville de Longueuil et la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu conformément au projet d'entente joint à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.3 Projet d'entente interrégionale entre la ville de Longueuil et les M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu

08-08-183

ATTENDU QU'un projet d'entente pour la gestion des cours d'eau de compétence commune à la ville de Longueuil et aux M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu a été déposé à une séance du Bureau des délégués tenue le 8 mai 2008 au siège social de la M.R.C. de Lajemmerais;

ATTENDU QUE le projet d'entente proposé a pour but de définir quels cours d'eau sont sous la compétence commune de la ville de Longueuil et des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE le projet d'entente proposé a également pour but de répartir à chaque ville ou M.R.C. diverses responsabilités à l'égard des parties de cours d'eau visées par l'entente, soit les cours d'eau de compétence commune, pour la ou les portions situées sur leurs territoires respectifs et d'en prévoir les modalités;

ATTENDU QUE les membres du Bureau des délégués ont discuté du contenu du projet d'entente lors d'une séance le 23 juin 2008;

ATTENDU QUE suite à ces discussions, le projet d'entente a été modifié en fonction des commentaires de chacune des villes et M.R.C. concernées

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu autorise monsieur Gilles Plante, préfet, et monsieur Bernard Roy, directeur général, à signer une entente interrégionale entre la ville de Longueuil et les M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu conformément au projet d'entente joint à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.4 Projet d'entente interrégionale entre les M.R.C. de Lajemmerais, du Bas-Richelieu et de La Vallée-du-Richelieu

08-08-184

ATTENDU QU'un projet d'entente pour la gestion des cours d'eau de compétence commune aux M.R.C. de Lajemmerais, du Bas-Richelieu et de La Vallée-du-Richelieu a été déposé à une séance du Bureau des délégués, tenue le 8 mai 2008 au siège social de la M.R.C. de Lajemmerais;

ATTENDU QUE le projet d'entente proposé a pour but de définir quels cours d'eau sont sous la compétence commune des M.R.C. de Lajemmerais, du Bas-Richelieu et de La Vallée-du-Richelieu;



No de résolution
ou annotation

08-08-184
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le projet d'entente proposé a également pour but de répartir à chaque M.R.C. diverses responsabilités à l'égard des parties de cours d'eau visées par l'entente, soit les cours d'eau de compétence commune, pour la ou les portions situées sur leurs territoires respectifs et d'en prévoir les modalités;

ATTENDU QUE les membres du Bureau des délégués ont discuté du contenu du projet d'entente lors d'une séance le 23 juin 2008;

ATTENDU QUE suite à ces discussions, le projet d'entente a été modifié en fonction des commentaires de chacune des M.R.C. concernées

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu autorise monsieur Gilles Plante, préfet, et monsieur Bernard Roy, directeur général, à signer une entente interrégionale entre les M.R.C. de Lajemmerais, du Bas-Richelieu et de La Vallée-du-Richelieu conformément au projet d'entente joint à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.5 Approbation de factures

- Cours d'eau Léonide Tétreault

08-08-185

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 07-06-157, adoptée le 14 juin 2007, le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandatait la firme B.M.I experts-conseils Inc., conformément à son offre de service, afin que soient amorcées les démarches visant l'entretien du cours d'eau Léonide-Tétreault;

ATTENDU QU'une partie des travaux a été réalisée par B.M.I. experts-conseils inc., conformément à son offre de service

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU D'approuver le paiement de la facture numéro 2008-101 de B.M.I. experts-conseils inc., au montant de 4 729,76 \$ plus taxes, à répartir en fonction des superficies contributives au bassin versant, soit 100% des coûts attribuables à la municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Cours d'eau rivière Amyot branches 53 et 54

08-08-186

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 07-06-148, adoptée le 14 juin 2007, le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandatait la firme B.M.I experts-conseils Inc., conformément à son offre de service, afin que soient amorcées les démarches visant l'entretien des branches 53 et 54 de la rivière Amyot;

ATTENDU QU'une partie des travaux a été réalisée par B.M.I. experts-conseils inc., conformément à son offre de service



No de résolution
ou annulation

08-08-186
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU D'approuver le paiement de la facture numéro 2008-099 de B.M.I. experts-conseils inc., au montant de 5 327,21 \$ plus taxes, à répartir en fonction des superficies contributives au bassin versant, soit 100% des coûts attribuables à la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Cours d'eau rivière Amyot branche 26

08-08-187

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 07-06-151, adoptée le 14 juin 2007, le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandatait la firme B.M.I experts-conseils Inc., conformément à son offre de service, afin que soient amorcées les démarches visant l'entretien de la branche 26 de la rivière Amyot;

ATTENDU QU'une partie des travaux a été réalisée par B.M.I. experts-conseils inc., conformément à son offre de service

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU D'approuver le paiement de la facture numéro 2008-100 de B.M.I. experts-conseils inc., au montant de 3 357,46 \$ plus taxes, à répartir en fonction des superficies contributives au bassin versant, soit 100% des coûts attribuables à la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.6 Cours d'eau Jodoin et Décharge Alix : demande d'intervention

08-08-188

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 132-08, adoptée le 29 juillet 2008, la municipalité de Saint-Jean-Baptiste demandait qu'une intervention soit réalisée dans le cours d'eau Jodoin et la décharge Alix;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection de la coordonnatrice aux cours d'eau confirme la nécessité d'une intervention dans le cours d'eau Jodoin et la décharge Alix, à la hauteur des terres appartenant à monsieur Rudolf Luscher (lots 299, 311 et 313);

ATTENDU QUE les bassins versants du cours d'eau Jodoin et de la décharge Alix sont situés en totalité sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et que, par conséquent, le cours d'eau se trouve sous la juridiction de la M.R.C.;

ATTENDU les pouvoirs et les obligations découlant de l'application du Code municipal et de la Loi sur les compétences municipales

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

08-08-188
(suite)

ET RÉSOLU DE nommer la firme B.M.I. experts-conseils inc. à titre de consultant pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, afin d'amorcer les démarches relatives à la réalisation d'une intervention dans le cours d'eau Jodoin et la décharge Alix, à la hauteur des lots 299, 311 et 313, soit l'arpentage des cours d'eau et la mise sur pied d'une proposition de projet ayant pour objectif le contrôle de l'érosion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.7 Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert

08-08-189

ATTENDU QUE le programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert du gouvernement du Québec est en vigueur;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est admissible à ce programme du fait que la rivière Richelieu est identifiée comme un plan d'eau affecté par les cyanobactéries entre les années 2004 et 2007;

ATTENDU QUE suite à une rencontre entre la coordonnatrice aux cours d'eau et les représentants du COVABAR, l'organisme s'est montré intéressé à s'associer à la M.R.C pour réaliser un projet relatif au programme d'aide;

ATTENDU QU'il est nécessaire de déterminer au préalable le degré d'éligibilité de la M.R.C. ainsi que les montants d'aide qui seraient accordés

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw
APPUYÉ PAR Madame Lynn Dumoulin

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu autorise le directeur général à formuler une demande d'inscription au programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert et à déposer celle-ci auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions, gestionnaire du programme.

QUE les conditions de l'entente avec le COVABAR soient par la suite définies pour être approuvées par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

19.1 Embauche de deux (2) moniteurs Pompier 1

08-08-190

ATTENDU QUE les municipalités locales ont convenu de confier à la M.R.C. la responsabilité d'assumer la logistique relative à la dispense des cours "Pompier 1";

ATTENDU QUE la M.R.C. doit conclure une entente avec les personnes dont les services sont retenus pour la dispense desdits cours;

ATTENDU QUE madame Patricia Jodoin, pompière du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, a proposé ses services à la M.R.C à raison de 19,60 \$ l'heure;

ATTENDU QUE monsieur Yann Desautels Choquette, pompier du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, a proposé ses services à la M.R.C à raison de 19,60 \$ l'heure



No de résolution
ou annotation

08-08-190
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE le préfet et le secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soient et sont mandatés par le Conseil pour procéder à la signature des ententes relatives à la dispense des cours pratiques de "Pompier 1" par madame Patricia Jodoin et monsieur Yann Desautels Choquette, à raison de 19,60 \$ l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.2 Mise en œuvre du Schéma de couverture de risques

08-08-191

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et l'a transmis au Ministre de la Sécurité publique pour approbation;

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie comporte des dispositions concernant sa mise en œuvre;

ATTENDU QUE parmi ces dispositions, il est prévu que la M.R.C. se dote d'une ressource spécialisée en prévention qui pourra assurer les services requis à cet effet pour les municipalités qui ne bénéficient pas de ces ressources spécialisées;

ATTENDU QUE l'approbation par le Ministre de la Sécurité publique du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie peut se faire d'ici la fin de l'année 2009 et que, de ce fait, la mise en œuvre devra être entamée;

ATTENDU QU'il devient opportun pour la M.R.C. de prévoir un poste budgétaire à cet effet aux prévisions budgétaires pour l'année 2009 et que ce poste budgétaire soit imputable seulement aux municipalités qui bénéficieront des services de la ressource spécialisée

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'engage à mettre en place une ressource régionale spécialisée en prévention des incendies pour les municipalités qui ne sont pas dotées d'une telle ressource et qui en assumeront les coûts, le tout suite à l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

QUE les montants à prévoir pour la ressource régionale spécialisée en prévention des incendies soient inclus aux prévisions budgétaires de l'année 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 20. FRAIS DE DÉPLACEMENTS : MAJORATION

08-08-192

ATTENDU QUE, selon la résolution numéro 05-10-233, les frais résultant des déplacements faits par le personnel de la M.R.C. pour des fins de travail sont remboursés à raison de 0,42 \$ du kilomètre parcouru;



No de résolution
ou annotation

08-08-192
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE les remboursements visés par la résolution numéro 05-10-233
concernent des déplacements faits avec des véhicules personnels;

ATTENDU QUE le coût du carburant a connu des hausses substantielles qui ne
semblent pas se résorber avec le temps;

ATTENDU QUE ces hausses de coûts ont des impacts significatifs sur les coûts
d'opération des véhicules du personnel;

ATTENDU QUE le Comité des finances de la M.R.C. recommande au Conseil de
majorer le montant du remboursement des dépenses de
déplacement à 0,49 \$ le kilomètre parcouru

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE le montant remboursé pour les déplacements effectués par le
personnel pour des fins de travail soit et est établi à 0,49 \$ le kilomètre parcouru.

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 05-10-233.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-08-193

ATTENDU QUE le règlement numéro 37-05 « Règlement modifiant le règlement
numéro 31-00 établissant le tarif applicable aux dépenses des
membres du Conseil » fixe à 0,42 \$ du kilomètre le remboursement
des dépenses inhérentes à l'utilisation du véhicule personnel d'un
membre du Conseil;

ATTENDU QUE le coût du carburant a connu des hausses substantielles qui ne
semblent pas se résorber avec le temps;

ATTENDU QUE le Comité des finances recommande au Conseil de porter à 0,49 \$
du kilomètre le montant d'allocation;

ATTENDU QUE de ce fait, il y a lieu de modifier le règlement numéro 37-05;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet à la séance ordinaire du 5
juin 2008

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 43-08, intitulé « Règlement modifiant le
règlement numéro 37-05 établissant le tarif applicable aux dépenses des membres
du Conseil », soit et est adopté, tel qu'annexé aux présentes pour en faire partie
intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 21. MINISTÈRE DES TRANSPORTS : DEMANDE D'AVIS

08-08-194

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a demandé l'avis de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu en ce qui concerne des travaux de réfection du pont Arthur-Branchaud qui enjambe la rivière Richelieu dans les villes de Beloeil et de Mont-Saint-Hilaire, le tout conformément aux dispositions des articles 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, après analyse des documents fournis à cet effet par le ministère, recommande au Conseil d'émettre un avis favorable relatif aux travaux prévus sur le pont Arthur-Branchaud, puisque, de l'avis du Comité, ces travaux ne contreviennent à aucune disposition du Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se dit favorable à la réalisation des travaux de réfection du pont Arthur-Branchaud puisqu'il est d'avis que le résultat de ces travaux est conforme aux objectifs du Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 22. COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES : NOMINATION DE REPRÉSENTANTS

08-08-195

ATTENDU QUE plusieurs municipalités locales partagent l'utilisation d'immeubles qui appartiennent à la Commission scolaire des Patriotes;

ATTENDU QUE pour ce faire, des protocoles ont été établis;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Patriotes a invité les préfets et certains maires de son territoire à procéder à la formation d'un comité de discussion sur les protocoles en vue d'en bonifier les dispositions;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est d'avis qu'il doit être représenté par trois (3) personnes, à savoir, un représentant d'une ville, un représentant d'une municipalité rurale et le préfet

ATTENDU QUE messieurs Robert Beaudry et Denis Lavoie se disent intéressés à participer à ce comité avec le préfet

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

08-08-195
(suite)

ET RÉSOLU QUE messieurs Robert Beaudry et Denis Lavoie ainsi que le préfet soient et sont nommés pour siéger au sein du comité de discussion sur les protocoles de la Commission scolaire des Patriotes, à titre de représentants des municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 23. AÉROPORT DE SAINT-HUBERT : NOMINATION D'UN
REPRÉSENTANT DE LA M.R.C.**

08-08-196

ATTENDU QUE l'aéroport de Saint-Hubert est un équipement dont la proximité à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu peut entraîner des retombées favorables pour la région;

ATTENDU QU'un comité a été formé pour évaluer le potentiel et les améliorations qui pourraient être apportées à l'aéroport;

ATTENDU QUE la M.R.C. pourrait participer à titre d'observateur aux travaux de ce comité;

ATTENDU QUE monsieur Denis Lavoie se dit intéressé à participer à ce comité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE monsieur Denis Lavoie soit et est nommé à titre de membre observateur représentant la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein du comité de l'aéroport de Saint-Hubert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 24. FINANCEMENT DU C.L.D. DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU :
ENTENTE DE GESTION 2008-2012**

08-08-197

ATTENDU QUE la contribution gouvernementale versée pour le financement des activités du C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu a été majorée, portant ce montant de base à 407 080 \$ par année pour les quatre (4) prochaines années;

ATTENDU QU'un montant, provenant de la Stratégie dans le cadre du volet Soutien à des projets d'entreprise en démarrage, s'ajoute à cette contribution de base;

ATTENDU QUE qu'une nouvelle entente de gestion, pour les années 2008-2012, doit être signée avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ont pris connaissance de ladite entente et s'en disent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette



No de résolution
ou annotation

08-08-197
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le préfet, monsieur Gilles Plante, soit et est autorisé à signer, au nom de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, la nouvelle entente de gestion 2008-2012 pour le financement du C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

QUE la contribution gouvernementale s'établisse de la façon suivante pour les quatre (4) prochaines années, soit 487 383 \$ pour l'année 2008-2009, 493 887 \$ pour l'année 2009-2010, 500 352 \$ pour l'année 2010-2011 et 500 352 \$ pour l'année 2011-2012, tel qu'indiqué à ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 25. DEMANDES D'APPUI

25.1 M.R.C. de Nicolet-Yamaska : hausse du prix de l'essence et ses répercussions

08-08-198

ATTENDU la hausse récente du prix de l'essence à la pompe et les répercussions négatives qu'elle entraîne au niveau des citoyens du Québec

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de Nicolet-Yamaska dans ses démarches visant à demander aux gouvernements du Québec et du Canada de légiférer afin de mieux encadrer l'inflation du prix du pétrole à la pompe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25.2 M.R.C. du Val-Saint-François : installation de bornes sèches

08-08-199

ATTENDU QUE la Loi sur la Sécurité incendie, adopté en juin 2000, oblige les autorités régionales, à établir, en conformité avec les orientations du Ministre de la Sécurité publique, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pourra imposer, par sa mise en œuvre, l'installation de bornes sèches en zone agricole et cela dans un court délai;

ATTENDU QUE l'installation de bornes sèches a pour objectif de respecter les orientations prévues aux schémas de couverture de risques;

ATTENDU QUE ces installations sont des projets d'utilité publique et d'intérêt collectif, ayant pour but de protéger les biens et les personnes;

ATTENDU QUE les bornes sèches sont généralement installées en bordure du chemin afin d'être accessible aux camions incendie, emplacements ayant moins d'impacts pour l'agriculture;

ATTENDU QUE ces installations doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ et que cela occasionne des frais et des délais



No de résolution
ou annotation

08-08-199
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE ces contraintes législatives accroissent la difficulté de mise en œuvre d'une compétence qui a été confiée aux M.R.C. par le ministère de la Sécurité publique

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. du Val-Saint-François dans ses démarches auprès du Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de procéder aux modifications législatives afin d'exempter les autorités régionales et locales de faire des demandes d'autorisation à des fins autres que l'agriculture pour l'implantation d'infrastructures nécessaires à la mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie, telle que des bornes sèches et réservoirs d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25.3 M.R.C. de Lajemmerais : communautés rurales branchées

08-08-200

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé, dans le cadre de son budget 2008-2009, la création d'un programme visant à déployer Internet haute vitesse sur tout son territoire;

ATTENDU QUE la création du nouveau programme « Communautés rurales branchées » prévoit l'injection, à cette fin, de 20 millions de dollars au cours des quatre (4) prochaines années;

ATTENDU QUE le gouvernement intensifie ses efforts en vue de brancher la population des régions;

ATTENDU QUE ledit programme d'aide pourrait s'adresser principalement aux petites municipalités;

ATTENDU QUE trop de personnes vivant en milieu rural et ce, même un sein de la Communauté métropolitaine de Montréal, sont encore privées d'un accès à Internet haute vitesse ou même à Internet régulier;

ATTENDU QUE les nouvelles technologies constituent un élément incontournable de l'occupation dynamique d'un territoire;

ATTENDU QUE le nouveau programme permettra d'améliorer la productivité des entreprises situées dans les régions et secteurs qui n'ont pas accès à la haute vitesse;

ATTENDU QUE ce nouveau programme ouvrira toute grande la porte à la nouvelle économie pour les régions et les secteurs actuellement non desservis

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry



No de résolution
ou annotation

08-08-200
(suite)

08-08-201

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de Lajemmerais dans le but de demander à la Ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, en vue de constituer le programme « Communautés rurales branchées » de façon à favoriser également les municipalités dans les communautés métropolitaines, comme celle de Montréal ou de Québec, qui ont des secteurs privés d'accès Internet haute vitesse ou même à Internet régulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25.4 M.R.C. de Montcalm : cours d'eau – tarification MDDEP

ATTENDU l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la Qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE ce document indique des frais très élevés pour l'obtention des différents certificats d'autorisation ou permis requis par la Loi sur la Qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE de tels frais vont être refilés par les divers consultants aux municipalités et que ce sont les citoyens qui les paieront au bout du processus;

ATTENDU QUE dans biens des cas, ces tarifs représentent une somme plus importante que les coûts estimés des travaux, notamment au niveau de la gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE de tels coûts inciteront les citoyens à contourner la loi et à mettre en péril tous les efforts effectués par les municipalités et M.R.C. pour s'assurer du respect des politiques et des lois gouvernementales;

ATTENDU QUE dans le cas des dossiers relatifs à la gestion de l'eau, les utilisateurs sont souvent des agriculteurs remboursés en partie pour les travaux par le gouvernement ou des municipalités subventionnées par le gouvernement fédéral ou provincial;

ATTENDU QUE ces frais seront payés en partie par le gouvernement pour des fins gouvernementales, le conseil de la M.R.C. trouve cet échange d'argent indécent et inutile

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Madame Lynn Dumoulin

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie La M.R.C. de Montcalm dans ses démarches visant à demander au gouvernement provincial d'abolir la grille tarifaire applicable aux interventions dans les cours d'eau afin d'éviter que les efforts réalisés par les M.R.C. et les municipalités ne soient pas compromis par une hausse importante des coûts des travaux dus à des frais administratifs trop importants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25.5 M.R.C. de la Haute-Côte-Nord : seuil du montant relatif aux appels d'offres

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.



No de résolution
ou annotation

08-08-202

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

25.6 M.R.C. des Basques : compensation pour matières recyclables

ATTENDU la réponse de Recyc-Québec du 18 juin 2008 sur la façon de calculer la compensation pour les coûts de la collecte des matières recyclables;

ATTENDU QUE cette façon est d'appliquer mur à mur une méthode et ne respecte aucunement les coûts qui varient d'un milieu à un autre;

ATTENDU QUE cela va à l'encontre de la Politique de la ruralité et son principe de modulation

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie La M.R.C. des Basques dans ses démarches visant à demander au gouvernement provincial d'intervenir auprès de Recyc-Québec afin de faire en sorte que la compensation relative à la collecte des matières recyclables corresponde à 100% des coûts réels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25.7 M.R.C. de Coaticook : véhicules agricoles et période d'épandage

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

25.8 Syndicat des travailleurs et des travailleuses des postes (S.T.T.P.):
déréglementation du service postal public

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

POINT 26. DIVERS

Monsieur Raymond Billette, maire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, demande quels sont les derniers développements en ce qui concerne l'organisation des Fêtes de Champlain. Monsieur Michel Gilbert, président de la Corporation des Fêtes de Champlain, résume les derniers développements et plus particulièrement le fait que la corporation a été dissolue, du moins en ce qui concerne ses effectifs. Monsieur Gilbert indique cependant que la CRÉ Montérégie Est demeure attentive et favorable à toute initiative qui pourrait émerger à ce sujet.

POINT 27. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Ferdinand Berner, résidant de la ville de Mont-Saint-Hilaire, demande aux membres du Conseil s'ils connaissent la date d'échéance des travaux du pont de la rue Chabot, à Saint-Jean-Baptiste, qui durent depuis longtemps. Le maire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, monsieur Jacques Durand, indique à monsieur Berner que la circulation automobile devrait être rétablie sur le pont dans une semaine.



No de résolution
ou annotation

08-08-203

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 28. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

**ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour
ayant été épuisés.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures.

**Bernard Roy
secrétaire-trésorier**

**Gilles Plante
préfet**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

